
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #953-26
établissant une réserve financière relative à l'aqueduc municipal**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	6 juillet 2026
Dépôt	6 juillet 2026
Adoption	3 août 2026
Avis public de la tenue du registre	7 août 2026
Tenue du registre	18 août 2026
Entrée en vigueur	9 septembre 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint